

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 7 janvier 2003

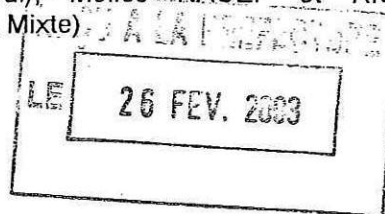
\*\*\*\*\*  
N° 2003-1

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil trois, le 7 janvier à quinze heures 30 minutes, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	18 décembre 2002	

**Présents :** MM. ANDRIEU, CAMBON, COLLIN, DE MARSAC, DE SANTI, LLIDO, MASSAT, MOUNIE, ROSET, SAUTEDE, STEIN

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DAGEN, DESCAZEUX, MOIGNARD, PLAGES, ROGER.

**Assistaient à la séance :** Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général), Mmes NACEF et RICHIN (SEMATEG), Mme LEROUX (Syndicat Mixte), M. LARREY (Payeur Départemental).



**OBJET :** Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur les quais provisoires conclu avec Ingénierie Studio

M. le Président rappelle que par marché en date du , le Syndicat Mixte Départemental confiait la maîtrise d'œuvre de l'opération « création des quais provisoires » à la société INGENIERIE STUDIO.

Le montant estimatif des travaux était fixé à 300 000€ H.T. correspondant à l'aménagement de 3 sites. Or, il s'avère que les travaux ne porteront plus que sur les sites de Caylus et Négrepelisse, ramenant le montant estimatif des travaux à 92 200€ H.T..

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre s'en trouve modifié comme suit :

**Situation initiale :** maîtrise d'œuvre : 34 500€ H.T.  
mission complémentaire (autorisation exploiter) : 12 000€ H.T.

**Situation actuelle :** maîtrise d'œuvre : 13 949€ H.T.  
mission complémentaire (autorisation exploiter) : 12 000€ H.T.

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments, il est proposé de prendre un avenant en moins value de 20 551€ H.T..

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- autorise la passation d'un avenant en moins value de 20 551€ dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société Ingénierie Studio;
- autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRESENTANT DE L'ETAT LE **26 FEV. 2003**

ET DE SA PUBLICATION LE **12 MARS 2003**

Montauban, le **13 MARS 2003**

Le Président,

Jean CAMBON

